

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce et vous rend compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des règles arrêtées par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le Président a élaboré ce rapport en collaboration avec la Direction Administrative et Financière et l'audit interne. Le Comité d'Audit a pris connaissance du rapport en présence des Commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport conformément à l'alinéa 7 de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des différentes Recommandations du Code de gouvernement AFEP/MEDEF, auquel le Groupe SAMSE se réfère, ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

I. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé en 2007 les principes du gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Par ailleurs, la section IV du règlement détaille la Charte du membre du Conseil de Surveillance. Elle stipule notamment qu'en raison de ses missions légales, chaque membre du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, son représentant permanent, exerce ses fonctions de bonne foi, avec loyauté, dans le respect des principes de confidentialité et de diligence.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur : www.groupe-samse.fr
rubrique : Finances / Gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de Surveillance et représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- l'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de Surveillance tous les deux ans,
- chaque membre doit être propriétaire de dix actions au moins de la société (article 25 des statuts de la société),
- le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres dont un cinquième doit être des membres indépendants.

Définition des membres indépendants

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq précédents exercices,
- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire importante de la société.

Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Patrice Joppé, Président,
Monsieur Paul Bériot, Vice-Président,
Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval,
Monsieur Marc Sint Nicolaas,
CRH FRANCE DISTRIBUTION, représentée par
Monsieur Khaled Bachir, Vice-Président,
DUMONT INVESTISSEMENT, représentée par
Madame Marie-Claude Guicherd.

Bureau du Conseil de Surveillance

Président	Monsieur Patrice Joppé,
Vice-Présidents	Monsieur Paul Bériot, Monsieur Khaled Bachir,
Secrétaire	Madame Martine Villarino.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance figure au chapitre 2.2.2 du Document de Référence.

Le Conseil de Surveillance veille à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non appliquées par la société

Les Recommandations formulées pour les Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration ont été transposées de manière adéquate au fonctionnement de la société à Directoire et Conseil de Surveillance.

• Les membres indépendants

Aux termes de l'article 9.2, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du

Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionariat de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 a nommé Monsieur Alain Vaury en tant que membre indépendant. Monsieur Alain Vaury est décédé en octobre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter comme membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants.

Aux termes de l'article 9.4, un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans.

Cette Recommandation a été incluse dans la mise à jour des principes de gouvernement d'entreprise.

• La participation des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de la société

L'article 20 des Recommandations impose en principe aux membres du Conseil de Surveillance de posséder un nombre relativement significatif d'actions.

Les statuts de la société SAMSE ont fixé l'obligation de détention à dix actions minimum.

La société se réfère sur ce point à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a supprimé au 1^{er} janvier 2009 l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la société et qui prévoit que seuls les statuts pourraient imposer une telle obligation.

Conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec l'un des Vice-Présidents et la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

Au cours de l'année 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres du Conseil. Environ dix jours avant la date de la réunion, les membres du Conseil reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion ainsi qu'une documentation sur les principaux sujets à l'ordre du jour.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 95,7 %.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents Comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'année 2015, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014, du rapport annuel 2014, des comptes semestriels au 30 juin 2015 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Nomination d'un deuxième Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Nomination d'un nouveau membre au sein du comité d'Audit et du comité Stratégique et d'Investissement.

Proposition de modification du montant des jetons de présence.

Nomination d'un deuxième Directeur Général.

Renouvellement des mandats des membres du Directoire, du Président et des Directeurs Généraux.

Revue des pouvoirs des membres du Directoire en conformité avec le protocole d'accord signé entre SAMSE et CRH le 17 septembre 2014.

Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement.

Autorisation de prise de participation complémentaire dans le capital de sociétés du Groupe.

Information sur des opérations de restructuration interne.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué trois Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement.

Ces Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit présidé par Madame Marie-Claude Guicherd.

Ils sont amenés à préparer certaines réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Un compte-rendu est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de cinq membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Paul Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé et Jean-Yves Jehl de Ménorval pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2015.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

• Les membres indépendants

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le Comité des Rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer des membres indépendants.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit composé de quatre membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Khaled Bachir, Patrice Joppé et Hugues Joppé) a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditrice interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2015, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 94 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2015 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015,
- le suivi des travaux de l'audit interne comprenant notamment pour 2015 l'auto-évaluation du contrôle interne de l'activité négoce SAMSE.

Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du Comité d'Audit, non appliquée par la société

• Les membres indépendants

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le Comité d'Audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 29 juin 2012, Madame Corinne Heiter, membre indépendant ayant les compétences financières nécessaires, membre du Comité d'Audit. Toutefois, le mandat de Madame Corinne Heiter n'a pas été renouvelé en 2014.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer de nouveaux membres indépendants.

Le Comité Stratégique et d'Investissement

Le Comité Stratégique et d'Investissement est composé de sept membres (Messieurs Khaled Bachir, Paul Bériot, François Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé, Olivier Malfait et Antoine Siboul).

La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 5 M€.

Le Comité Stratégique et d'Investissement s'est réuni deux fois sur l'année 2015. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %.

Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdélégation, pour agir en toute circonstance au nom de la société : il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

En outre dans l'ordre interne et en application de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014, lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (d) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

- (a) Modifications statutaires de la société
- (b) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe
- (c) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier
- (d) Arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes

II. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont validés par le Conseil de Surveillance sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération des membres du Directoire se compose :

- 1 - d'une rémunération fixe,
- 2 - d'une rémunération variable, déterminée en fonction des dirigeants selon l'une des deux méthodes suivantes :

- (e) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais
- (f) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public)
- (g) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes
- (h) Création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe
- (i) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette/EBITDA devient supérieur à 4
- (j) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes
- (k) Conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
- (l) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

- a) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe ; pour le Président et le Vice-Président, cette base est augmentée du résultat des sociétés mises en équivalence. Les taux individuels sont définis par le Comité des Rémunérations et des Nominations.
- b) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région ou de la filiale, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

3 - d'un avantage en nature correspondant à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, à l'exception du Président du Directoire au titre de ses mandats au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS et du Vice-Président du Directoire pour les sociétés CHRISTAUD et PLATTARD SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas au sein du Groupe SAMSE d'autre rémunération que celle relative aux jetons de présence, à l'exception de Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni de régime de retraite complémentaire, ni d'indemnité de départ.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, la répartition de la

rémunération fixe du Président du Directoire, Monsieur Olivier Malfait et du Vice-Président du Directoire, Monsieur François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés DUMONT INVESTISSEMENT et SAMSE.

De plus, une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

• Contrat de travail et mandat social

L'article 1 des Recommandations préconise le non cumul du mandat social et du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux.

Le Groupe SAMSE a formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe.

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux sur une base individuelle est détaillée au chapitre 3.6 du Document de Référence.

III. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

a) Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,

- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

b) Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région. Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité de Direction

Le Directoire assisté du Comité de Direction, lequel réunit l'ensemble des Directions fonctionnelles du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

La Direction Administrative et Financière a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la direction comptable et la direction du contrôle de gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des

contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers ses clients en animant les équipes ressources humaines des différentes filiales. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque filiale dans un contexte décentralisé.

Elle s'assure que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour accompagner son développement.

Elle veille au respect de l'éthique et des règles légales dans la mise en œuvre de solutions de recrutement innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi...

La Direction des Ressources Humaines valorise la formation au sein du Groupe tout en contrôlant l'adéquation des programmes à la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs reposant sur le savoir être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe, elle met en place des parcours de formation pour accroître les expertises, ainsi que la formation qualifiante par le centre de professionnalisation tant sur les métiers du négoce que sur ceux du bricolage.

Elle poursuit le développement du Système d'Information Ressources Humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), recrutement, reporting, formation. Elle vérifie la fiabilité des informations sociales mises à la disposition des managers en coordination avec les directions des filiales.

Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, elle manage le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués.

La Direction des Ressources Humaines porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, seniors. Elle veille au respect des règles législatives sur ces différents sujets.

Sur ces domaines d'expertise, la Direction des Ressources Humaines assure une fonction support et conseil auprès des filiales et des agences. Elle veille au respect des procédures internes et des règles législatives sur les domaines ressources humaines.

La Direction Juridique et Sociale

La Direction Juridique et Sociale est chargée par le Groupe :

- de diffuser et de faire respecter les lois et règlements, mettre en œuvre toutes les mesures de prévention, en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement,
- d'identifier et de réduire les risques assurables et leur couverture financière,
- de suivre les sinistres assurés,
- de suivre les contentieux : recouvrement et litiges produits, droit des affaires,
- d'assurer l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe,
- de gérer les contrats collectifs (retraite, prévoyance, frais de santé...),
- d'assurer l'application du droit économique (concurrence, distribution, consommation) au sein du Groupe,
- d'assister les différents services dans la signature de tous contrats significatifs,
- d'assurer de manière générale la veille juridique.

Sur ces domaines d'expertises, la Direction Juridique et Sociale assure une fonction support et conseil auprès des services siège et des établissements du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a pour mission de mettre en œuvre des méthodes et un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de former les utilisateurs, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et des réseaux.

La sécurité des systèmes et des réseaux est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette Direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité et pilote les actions

nécessaires en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.

En 2013 des tests d'intrusions internes et externes ont été réalisés permettant de définir un plan d'action sur 2014 pour renforcer la sécurité du système d'information. Ces actions se sont prolongées sur 2015.

Enfin, 2013 a vu la mise en place d'un second site d'hébergement des applications informatiques. Les deux sites peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Des tests de basculement entre les deux sites ont été réalisés avec succès sur 2015.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

L'auditrice interne est rattachée au Comité d'Audit et au Président du Directoire.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions de l'auditrice interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce en 2009, 2012, 2013, 2014 et 2015 et de l'activité bricolage en 2010,
- le pilotage, le suivi et la mise à jour de la cartographie des risques sous la responsabilité des membres du Comité de Direction qui rendent compte au Directoire de l'avancement des plans d'actions.

Diffusion de l'information

La diffusion de l'information est organisée au sein du Groupe, elle permet d'assurer la diffusion d'une information pertinente et contrôlée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4 du Document de Référence.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente en 2009, 2012, 2013, 2014 et 2015 pour le négoce et en 2010 pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Depuis 2006, le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, des Directeurs fonctionnels, des Directeurs de Région et des responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle. Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir trois niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité de Direction font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du Document de Référence.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.

Les procédures les plus significatives ont pour objet :

[a\) D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables](#)

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,

- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la direction comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs directions financières respectives et révisés par la direction comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant. L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité de Direction.

Le processus budgétaire

La direction du contrôle de gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

b) D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

Le Groupe SAMSE a développé une politique active en termes de sécurité des personnes et des biens sur ses sites. En effet, les points de vente du Groupe sont soumis à la législation des établissements recevant du public (ERP). Des matériels roulants sont utilisés pour :

- le déchargement des livraisons fournisseurs,
- le stockage des produits,
- le chargement des livraisons clients.

Cette politique est animée par les services sécurité des deux activités du Groupe (négoce et bricolage), coordonnés par la Direction Juridique et Sociale d'une part et par le service moyens matériels d'exploitation d'autre part. Des formations adaptées sont organisées par la Direction des Ressources Humaines.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par l'émission de notes clés d'organisation et par la mise à disposition de la documentation nécessaire visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise des risques,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance.

Cette politique s'appuie sur la responsabilisation des Directeurs de Région et des responsables des différents points de vente du Groupe.

Elle est accompagnée par des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques basées sur :

- la sécurité,
- les accréditations et permis nécessaires à la conduite des matériels industriels,
- la maintenance des matériels.

Un livret d'accueil santé et sécurité, reprenant toutes les règles en vigueur, a été remis contre décharge à l'ensemble des collaborateurs. Il est aussi distribué à toutes les personnes nouvellement embauchées.